



Montpellier, le 28 septembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Féminisation du Sénat : en Occitanie, ça n'avance pas !

« Nous avons indiqué qu'en raison de la très faible proportion de candidates, la féminisation du Sénat s'annonçait mal. Notre analyse prospective se révèle exacte », constate... avec grand regret Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie. Au lendemain du renouvellement du 27 septembre, l'Occitanie ne brille pas au Sénat par la place que les femmes vont y avoir. Dans les neuf départements d'Occitanie soumis à renouvellement, sur 23 sièges, 4 sont occupés par des femmes, soit 17,39 % : exactement le même chiffre que lors du renouvellement de 2014.

« *Ca n'avance pas !* », s'exclame Geneviève Tapié en livrant deux explications de ce piétinement dans la marche vers la parité au sein de la Haute Assemblée :

- « L'absence totale d'effectivité de la Loi qui prescrit que l'alternance femme-homme doit être respectée dans les départements élisant au moins trois sénateurs (Gard, Haute-Garonne, Hérault). »
- « Les freins de certains des décideurs et décideuses politiques sur la féminisation du Sénat. »

Ces résultats sont extrêmement contre-productifs pour l'image avant-gardiste et progressiste de l'Occitanie, dirigée par l'une des quatre femmes en France présidente de Région.

L'Hérault en panne, l'Aude en bonne position

Parmi les départements avec scrutin à la proportionnelle et obligation de parité de la liste, l'extrême faiblesse des résultats dans l'Hérault, avec 4 sièges et aucune élue et où 3 sièges reviennent à une gauche social-démocrate exclusivement représentée par des hommes, instille la suspicion de stratégies de contournement de la parité. En revanche, le résultat est relativement satisfaisant dans la Haute-Garonne qui envoie au Sénat 40 % de femmes (2 sièges sur 5) et, à un moindre degré, dans le Gard, avec une élue sur 3 (33 %).

Au palmarès des six autres départements à scrutin majoritaire qui échappent à la contrainte paritaire (sauf une suppléant-e de sexe opposé obligatoire), l'Aude tire son épingle du jeu avec une sortante réélue. Les cinq autres (Ariège, Aveyron, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne), totalisant 9 sièges, n'ont élu aucune femme. Ils semblent ignorer en chœur la dimension d'égalité de représentation des femmes et des hommes dans les mandats, posée, tout de même depuis juillet 1998 par l'article 1^{er} de notre Constitution.

**Pourcentage de femmes élues en 2020 par département,
avec comparaison par rapport à 2014**

		2014		2020	
Départements	Sièges	Femmes	%	Femmes	%
Ariège	1	0	0	0	0
Aude	2	1	50	1	50
Aveyron	2	0	0	0	0
Gard	3	1	33,33	1	33,33
Haute-Garonne	5	2	40	2	40
Gers	2	0	0	0	0
Hérault	4	0	0	0	0
Tarn	2	0	0	0	0
Tarn-et-Garonne	2	0	0	0	0
OCCITANIE	23	4	17,39	4	17,39

Des règles à revoir

Il reste donc à revoir des règles aujourd'hui inopérantes en faisant évoluer le mode de scrutin vers des comportements paritaires plus vertueux :

- en passant de la proportionnelle départementale à un scrutin proportionnel à l'échelon régional, en vue :
 - d'éviter la multiplication des listes constituées pour favoriser les candidatures masculines,
 - de permettre une meilleure diversité politique,
 - d'assurer une réelle réalisation de la parité.
- En transposant le « binôme », instauré avec succès en 2015 pour les élections départementales, avec un binôme (1 femme, 1 homme) à constituer pour chaque tête de liste,
- En contraignant, au niveau national, les formations ou partis politiques à un nombre égal d'hommes et de femmes dans la conduite de leurs listes.

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@orange.fr
